

Département
du HAUT-RHINArrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipalélus :
33Conseillers en fonction :
33Conseillers présents :
21Conseillers absents :
12

Séance ordinaire du 28 septembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-huit septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK (*ne prend part ni au débat ni au vote*), Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS (*ne prend part ni au débat ni au vote*), Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE (*ne prend part ni au débat ni au vote*), Bérengère MICODI et Sébastien BURGÉ

Excusés (12) :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Richard PISZEWSKI
Mme Marie ADAM (procuration à Mme LOUIS)
M. Adriano MARCUZ
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGÉ)
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. KIMMICH)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour**Attribution de subvention**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

article 90025 / compte 20422

Aides aux associations

- Consistoire Israelite du Haut-Rhin - COLMAR 3.000,00 €
au titre d'une subvention exceptionnelle pour les travaux du mur d'enceinte du cimetière

article 93023/ compte 65748

Fêtes et cérémonies

- ASPTT Handball – RIXHEM 149,00 €
*au titre des frais de repas et boissons
lors de la soirée tricolore du 13 juillet 2023*

article 93024 / compte 65748

Aides aux associations

- Scouts et Guides de France - RIXHEIM 300,00 €
au titre d'un projet solidaire au Vietnam

article 9311/ compte 65748

Police, sécurité, justice

- SPA Mulhouse Haute-Alsace - MULHOUSE 1 500,00 €

article 93256 / compte 65748

Formation professionnelle - Autres

- UFCV – MULHOUSE 150,00 €
*au titre de la prise en charge d'une formation BAFA pour 1 stagiaire
(C.-J. A.)*
- AUTO ECOLE CHAMPION – RIXHEIM 500,00 €
*au titre d'une aide financière pour le permis de conduire
(G. L.)*

article 93284 / compte 65748

Classes de découvertes

- PEP 68 - COLMAR 3 650,00 €
*au titre d'un séjour au Centre « La Chaume » d'Orbey du 21 au 26 mai 2023,
pour les élèves de l'école Elémentaire Entremont
la subvention demandée s'élève à 3 650,-€*

article 93311/ compte 65748

Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

- Orchestre D'Harmonie de Rixheim – RIXHEM 450,00 €
*au titre des frais de repas et boissons des musiciens
lors de la fête de la musique du 21 juin 2023*

- L'association AIRE « l'Association pour les Imaginaires à Rixheim et Environs » 14 050,00 €
*au titre de l'organisation du festival FAERIX,
pour mémoire un acompte de 1 500 € a été versé en 2022*

article 93410/ compte 65748
Santé et action sociale – Services communs

- Amicale des donneurs de sang - Rixheim 1 150,00 €
pour mémoire la subvention 2022 s'élevait à 1 000.- €.
la subvention demandée s'élève à 1 300.- €

Article 934212/ compte 6574
Aides aux familles

- Association Générale des Familles -
MULHOUSE 100,00 €
pour mémoire, la dernière subvention versée s'élevait à 100,- € en 2021.
- Solidarité femmes 68 - MULHOUSE 200,00 €
pour mémoire la subvention 2022 s'élevait à 200,- €.

article 93428/ compte 65748
Santé et action sociale – Autres interventions sociales

- S.UR.SO (Service d'Urgence Sociale) - MULHOUSE 500,00 €
pour mémoire, la subvention 2022 s'élevait à 200,- €.-

Article 9370 / compte 65741
Environnement
au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Monsieur M. B. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur R. F. – RIXHEM 100,00 €
- Monsieur A. G. – RIXHEIM 50,00 €
- Madame O. G. – RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur J.-F. G. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur C. P. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur P. S. – RIXHEIM 100,00 €

de rejeter la demande formulée par :

- l'Association Française contre les Myopathies (AFM) – Téléthon – PARIS.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 03 octobre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **03 OCT. 2023**